

INTERVIEW TANDEM

Jean-Philippe GUENIFEY, Généalogiste

ETUDE GENEALOGIQUE GUENIFEY



Si vous deviez définir votre activité en quelques mots ?

Notre première mission est d'établir une dévolution, à savoir déterminer le nombre d'héritiers intervenant à la succession et leurs qualités respectives.

C'est ici un travail de terrain, malgré l'accès aux données numériques, nécessitant minutie et patience. Mais ce n'est là que la partie la plus connue de notre métier.

Notre rôle est aussi de représenter les héritiers dans le règlement de la succession en notre qualité de spécialiste du droit de la famille. Cette partie juridique est confiée à un personnel hautement qualifié, majoritairement issu du notariat.

Quelle est votre particularité pour les notaires et votre point fort ?

La représentation des héritiers présente l'avantage pour le notaire d'avoir un unique interlocuteur dans le règlement de la succession et ainsi de pouvoir prendre plus rapidement les décisions adéquates.

En tant que donneur d'ordre, nous lui devons un suivi rigoureux quant aux investigations réalisées, une réactivité accrue quant à ses besoins et une disponibilité de tous les instants, accentuée par notre proximité.

Nous avons toujours été novateurs pour nous démarquer de nos confrères. La mise en place, tout prochainement, du **système de la fiducie*** pour la première fois dans cette profession, apporte un niveau de sécurité jamais atteint, tant pour les notaires que pour les héritiers représentés.

Cette différence amène le notaire à nous faire confiance tout naturellement pour apporter une véritable solution aux difficultés qu'il rencontre en matière successorale.

Nous sommes un interlocuteur nécessaire, mais surtout privilégié du notariat.

La fiducie permet une sécurisation absolue des fonds héritiers.

Depuis combien de temps existe votre étude et quelle est la partie liée aux notaires dans votre activité ?

La société a été constituée en 2001 et en ma qualité de fondateur, je me devais de lui donner une nouvelle dimension. J'ai donc réussi à lever des fonds importants qui vont me permettre de réaliser une phase de croissance externe conséquente et d'ainsi pouvoir asseoir encore un peu plus notre place au niveau national, car le cœur de notre métier est avant tout d'être prestataire du notariat.

La Fiducie en est désormais la représentation parfaite.

Toutefois, notre savoir-faire peut s'appliquer également et évidemment à la recherche de bénéficiaires de contrats d'assurance sur la vie ou de comptes sans mouvement, ce qui nous amène dans le cadre de notre développement cité ci-dessus à un rapprochement imminent avec la première société créée ad hoc pour cette branche d'activité.

Une anecdote à nous raconter ?

Chaque dossier est particulier et présente son lot de souvenirs, bons, drôles ou tristes.

S'il est évident que nous avons un but lucratif, il n'en reste pas moins que nous avons aussi un rôle social important dans la recomposition des familles qui s'étaient perdues de vue voire tout simplement qui s'ignoraient.

Quand vous avez le plaisir de voir une fratrie s'enlacer en pleurs, de joie de se découvrir, de savoir que ses membres ne seront plus seuls, mais pourront désormais compter sur ce frère ou cette sœur dont ils découvrent le visage, vous avez une raison supplémentaire d'être fier d'exercer ce métier. Et chaque dossier vous en donne l'occasion.

*Introduite par la loi N° 2007-211 du 19 février 2007, le mécanisme fiduciaire permet à une ou plusieurs personnes juridiques (le « **Constituant** ») de transférer, à titre transitoire, la propriété de biens ou de droits, corporels ou incorporels, présents ou futurs, meubles ou immeubles (l'« **Actif Fiduciaire** »), à un tiers de confiance (le « **Fiduciaire** »), avec mission d'en faire l'usage prévu au contrat fiduciaire au profit d'un ou plusieurs bénéficiaires (le « **Bénéficiaire** »), qui peuvent être soit des tiers à la fiducie, soit le Constituant lui-même (le « **Constituant-Bénéficiaire** »).

Les Actifs Fiduciaires transmis au Fiduciaire sont juridiquement transférés dans un patrimoine dit « d'affectation », isolé avec une totale étanchéité du patrimoine du Constituant, mais également du patrimoine propre du Fiduciaire, et à l'abri, dès la constitution de la fiducie, de toute aliénation du fait du Constituant ou de ses créanciers.



Maître André LASSIA, Notaire

ETUDE Maître André LASSIA
de Peyrolles en Provence, 13860

Quels sont vos critères pour sélectionner un généalogiste ?

Quand je saisis un généalogiste, ce n'est pas à cause des héritiers, c'est que je suis dans une impasse. Outre la garantie dans les dévolutions, il est indispensable pour moi d'avoir un soutien juridique. Mon objectif est d'avancer.

Notamment si je rencontre des difficultés dans une succession où il existe un passif important, ou alors dans une succession où un héritier ne se prononce pas. En l'occurrence, l'étude Guénifey m'a toujours proposé le service de leur avocat.

De plus, l'énergie déployée par mon généalogiste et sa proximité sont essentielles pour moi. De ce point de vue-là, un fois encore l'équipe de l'étude Guénifey correspond à mes attentes.

Avec l'étude Guénifey, avez-vous mis en place une procédure de travail commune ou travaillez-vous de façon plus libre ?

De façon assez instinctive nous avons des petites réunions de travail pendant

lesquelles je suis informé de l'avancée des dossiers. Pour être clair, j'ai surtout imposé mon emploi du temps et ma vision. Je suis très à l'aise dans notre mode de communication avec l'équipe de l'étude Guénifey.

Quel est l'avantage pour vous de faire intervenir un généalogiste ?

Pour notre étude cela a été la mise en place de la procédure d'acceptation à hauteur de l'actif net sans avoir à gérer cette procédure. Tout a été servi sur un plateau par l'étude Guénifey.

Quelques mots pour résumer votre collaboration avec l'étude Guénifey ?

Efficacité, dynamisme et loyauté.

Si vous souhaitez être présent dans cette rubrique contactez

Sandrine Morvand - Tél. : 01 70 71 53 88 - Mail : smorvand@village-notaires.fr



Votre solution de gestion d'archives externalisée.
Enlèvement, conservation, recherche et destruction d'archives.
Gagnez du temps. Gagnez de l'espace.

Nous prenons en charge la gestion de vos archives selon vos règles et vos besoins.

Archivage classique sécurisé - Numérisation - Sauvegardes informatiques
Conseil, Audit et organisation - Espace Client dédié

Spécialisée dans l'archivage de documents auprès des notaires depuis 1987.

ZI de la Courthillère - Parc Valad
2, rue de la Noue Guimante - 77400 SAINT-THIBAULT-DES-VIGNES
Téléphone : 01 64 27 27 49 - Mail : contact@stratere.fr